



PROCES VERBAL REUNION VISIOCONFERENCE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Jeudi 03 juin 2021**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	03/06/2021 à 10h00
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative	MM. Nasser AL-KHELÄÏFI, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Francis GRAILLE, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, François MORINIÈRE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVÈRE, Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ
Présents avec voix consultative	M. Noël LE GRAËT M. Arnaud ROUGER
Excusés	
Invités	MM. Jean Michel AULAS, Claude MICHY, Bernard CAÏAZZO, Francis CHARTIER, Maître Dominique VILLEMOT
Assistent	Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS, Marie-Hélène PATRY, MM. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Jérôme BELAYGUE, Benjamin VIARD, Sébastien CAZALI, Julien GILLET



1. Droits audiovisuels 2021/2024

Vincent LABRUNE informe le Conseil d'Administration sur les discussions en cours en faisant le lien avec la décision attendue de l'Autorité de la Concurrence dans le cadre du contentieux initié par le Groupe Canal+.

Cette décision devant être rendue la semaine prochaine, les discussions entre Canal+ et beIN Sports semblent plus actives.

Néanmoins, à ce stade, la LFP ne dispose toujours pas d'une proposition ferme de la part de Canal+ ou d'un autre opérateur.

Maxime SAADA, interviendra, à sa demande, lors de l'Assemblée Générale pour présenter la position de Canal+ dans le traitement de ce dossier déterminant pour le football professionnel mais également pour la FFF.

2. Format des compétitions

Arnaud ROUGER présente la synthèse des réunions des Collèges de Ligue 1 et de Ligue 2 et la proposition de résolution que le Conseil d'Administration pourrait proposer à l'Assemblée Générale de l'après-midi pour traiter de la question du format des compétitions inscrite à l'ordre du jour.

Une seule résolution devrait être proposée aux voix, sur le changement de format de la Ligue 1 selon les modalités débattues préalablement en Collège de Ligue 1 et de Ligue 2, à savoir :

- **18 clubs en Ligue 1 à compter de la saison 2023/2024.** Le changement de format est opéré par 4 descentes de Ligue 1 et 2 montées de Ligue 2 à l'issue de la saison 2022/2023.
- **Maintien de 20 clubs en Ligue 2 en 2023/2024.** Pour ce faire 4 descentes de Ligue 2 et 2 montées du National seront effectuées au terme de la saison 2022/2023. La Ligue 2 doit poursuivre sa réflexion pour un éventuel passage à 18 clubs ;
- **A l'issue de cette phase de transition, soit en fin de saison 2023/2024,** les modalités de montées et descentes entre les divisions reviendront à :
 - 2 descentes + 1 barrage et 2 montées + 1 barrage entre la Ligue 1 et la Ligue 2 ;
 - 2 descentes + 1 barrage et 2 montées + 1 barrage entre la Ligue 2 et le National (sauf si changement de format de la Ligue 2 pour le futur)
- **Repêchages éventuels :** Le Conseil d'Administration devra étudier les modalités de suppression des repêchages en Ligue 1 jusqu'au passage à 18 et ce afin d'éventuellement anticiper celui-ci et éviter la phase de transition.

En complément, Arnaud ROUGER précise que cette réforme du format des compétitions est la première étape d'une réforme plus globale pour valoriser la Ligue 1 et la Ligue 2 en



prévision du prochain cycle de commercialisation des droits TV post 2024. Les réformes pourront a *minima* porter sur :

- La réalisation des matchs (production, implication des diffuseurs et des acteurs du jeu, obtenir l'autorisation de diffusion du son des arbitres...);
- La finalisation des travaux sur la filiale commerciale de la LFP ;
- En lien avec la FFF, le maintien du statut professionnel en National pour une durée supérieure à 2 saisons (durée limitée ou non sur avis de la DNCG) accompagné d'une aide spécifique de solidarité au-delà de l'aide à la relégation de 2 saisons ;
- L'arbitrage en lien avec la FFF pour une plus grande valorisation du jeu ;
- Un dialogue social plus fort (contrat de 5 ans, squad size limit, nombre de prêts, ratios...) pour mieux protéger les clubs formateurs et les carrières des joueurs.
- Etc ...

Les travaux devront débuter dès la saison prochaine pour une mise en place avec les nouveaux formats de compétitions.

Vincent LABRUNE conclut cette présentation en remerciant les différentes parties prenantes de ces travaux qui ont permis de dégager une proposition faisant consensus sur un sujet extrêmement sensible.

Le Conseil,

Valide à l'unanimité la proposition formulée qui sera soumise aux votes de l'Assemblée Générale de la LFP.

3. Révision des règlements

Benjamin VIARD présente la synthèse des travaux menés au cours de la saison 2020/2021 par la Commission de révision des règlements.

Il insiste sur les principales modifications en évoquant les raisons qui les motivent et attire l'attention des membres du Conseil d'Administration sur les aménagements nécessaires des quotas d'invitations et de places payantes pour servir les partenaires de la LFP.

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les modifications présentées par la Commission des révisions des règlements et annexées au présent PV.

4. Questions financières

4.1. Mandat du CAC de la LFP : Remplacement de PWC Audit par PWC Entrepreneurs

Sébastien CAZALI expose aux membres du Conseil d'Administration que suite à une modification de la stratégie générale du cabinet PwC Audit, la branche Association / Fondation / Economie sociale et solidaire est transférée dans la filiale « PwC



Entrepreneurs » à compter du 1er juillet 2021. Dès lors, M. Francis CHARTIER, Commissaire Aux Comptes de la LFP, est transféré à PwC Entrepreneurs avec toute son activité, et reste le Commissaire Aux Comptes signataire des comptes de la LFP.

Sébastien CAZALI poursuit en indiquant que le mandat en cours se poursuivra jusqu'à son terme sous réserve de la validation de l'Assemblée Générale.

La résolution suivante sera donc proposée au vote de l'Assemblée Générale :

« La société PricewaterhouseCoopers Audit domiciliée au 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine a notifié à la LFP la démission de ses fonctions de Commissaire Aux Comptes titulaire le 28/05/2021 et Monsieur Patrice MOROT domicilié au 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine a également notifié la démission de ses fonctions de Commissaire Aux Comptes suppléant le 28/05/2021.

En conséquence, la LFP désigne la société PwC Entrepreneurs Commissariat Aux Comptes comme Commissaire Aux Comptes titulaire en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit, et Monsieur Didier ARIAS comme Commissaire Aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Patrice MOROT, pour la durée du mandat restant à courir des prédécesseurs, à savoir jusqu'au 30/06/2024. »

Le Conseil,

Prend note de la résolution qui sera proposée et mise au vote de l'Assemblée Générale de la LFP.

4.2. Mise en œuvre du rescrit fiscal sur le traitement du PGE

Sébastien CAZALI présente dans le détail les conséquences pour la LFP du rescrit fiscal obtenu 25 janvier 2021 sur le traitement du versement des fonds du PGE aux clubs en juin 2020. Il précise, compte tenu de la complexité du dossier que les échanges se sont poursuivis avec la Direction de la Législation Fiscale (DLF) jusqu'au 18 mai 2021, date de l'ultime réponse de l'administration fiscale.

Il poursuit en indiquant les conséquences à la fois pour la LFP et pour les clubs. Concernant les clubs, une note d'information leur sera adressée sans délai et un séminaire des clubs sera organisé par la LFP en fin de semaine prochaine pour échanger avec eux et apprécier les enjeux.

Un large échange se poursuit au cours duquel les membres du Conseil d'Administration interviennent pour prendre la mesure des conséquences de ce rescrit pour la LFP et les clubs au regard de l'objectif poursuivi qui s'élève à 12M€ par saison sur 4 ans en termes de montant à répartir supplémentaire.

Le Conseil,

Décide d'attendre la tenue du séminaire des clubs pour prendre une décision concernant le schéma comptable de la LFP.



4.3. Red Star : Demande de dérogation pour une 3ème année de Statut professionnel en National 1

Sébastien CAZALI expose la demande du Red Star qui considère que la saison arrêtée 2019/20 ne peut être comptabilisée comme étant sa 1^{ère} année de Statut professionnel de National 1 et sollicite le même traitement dont Quevilly et Bourg en Bresse avaient bénéficié en 2020.

Le Conseil,

Considérant la situation particulière du Red Star,

Décide :

- D'accorder au Red Star le statut professionnel pour une 3ème saison de National 1 en 2021/22 par dérogation à l'Article 102 du Règlement Administratif, sous réserve de l'avis favorable de la DNCG,
- En cas d'avis favorable de la DNCG, d'attribuer au club une aide financière de 175 K€ pour la saison 2021/22 (identique à celle perçue par Quevilly et Bourg en Bresse en 2020/21),
- De transmettre à la DNCG et à la FFF pour suite à donner.

5. Statut de la LFP : Arrêté du 21 Mai 2021 (JO 29 mai 2021)

Arnaud ROUGER informe les membres du Conseil d'Administration que les statuts de la LFP adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2020, puis par l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021, ont été adoptés par arrêté de la Ministre des sports le 21 mai 2021 et publiés au Journal Officiel le 29 mai 2021.

Dans la mesure où ils sont applicables à la date de publication au Journal Officiel, il faudrait tirer les conséquences suivantes :

- Convoquer une Assemblée Générale (début juillet ?) pour procéder à des élections pour le Conseil d'Administration (Fusion des syndicats / Poste laissé vacant par Michel DENISOT),
- Désigner éventuellement un Directeur Général.

Le Conseil,

Considérant les nouveaux statuts de la LFP,

Décide de convoquer une Assemblée Générale le 5 juillet 2021 pour procéder aux remplacements des postes suivants :

- Représentants des clubs de Ligue 1 (Laurent NICOLLIN, Président de Foot Unis)
- Membre indépendant proposé par le Comex de la FFF (Michel DENISOT, Président de La Berrichonne de Châteauroux)



Nomme, sur proposition du Président de la LFP, Arnaud ROUGER au poste de Directeur Général par application de l'article 28-3 des statuts de la LFP, avec maintien de la rémunération qu'il percevait jusqu'à présent.

6. Questions diverses

6.1. Test Ballons KIPSTA

Arnaud ROUGER rappelle que le Conseil d'Administration du 21 avril 2021 a entériné le choix de KIPSTA comme fournisseur du ballon officiel de la LFP. Afin de garantir la livraison du meilleur ballon possible dans les clubs en juin 2022, une série de tests sera organisée dans certains clubs à la reprise fin juin / début juillet 2021.

Le Conseil,

Prend note que le LOSC, l'Olympique Lyonnais, l'Olympique de Marseille, l'AS Monaco et le Paris Saint-Germain participeront aux tests pour la Ligue 1 pendant que Grenoble Foot 38, le Toulouse FC et le Paris FC y seront intégrés pour la Ligue 2.

6.2. Convention Medias- Presse

Le Conseil,

Prend note qu'à la suite de travaux menés cette saison par un Groupe de travail dédié avec les attachés de presse des clubs, un Groupe de travail avec l'UJSF ainsi que le Panel Communication et Marque, une nouvelle convention Medias-Presse sera signée par la LFP et l'UJSF afin de :

- Respecter les impératifs de sécurité des clubs ;
- Assurer un traitement homogène dans tous les stades ;
- Faciliter le travail des Directions communications des clubs ;
- Réaffirmer l'importance de la Carte Sports Presse.

6.3. Panel RSE : point sur la mise en place des ateliers Discriminations et Harcèlement

Le Conseil,

Prend note des propositions formulées par le Panel RSE s'agissant de la mise en place d'ateliers consacrés à deux thématiques importantes sur les questions de discriminations et de harcèlement.

S'associe aux difficultés rencontrées cette saison par les acteurs du football professionnels et notamment les dirigeants dont les attaques personnelles font l'objet d'une violence croissante qu'il convient de condamner.



6.4. Renouvellement des représentants de la LFP dans les commissions fédérales hors DNCG

Le Conseil,

Décide de proposer au Comex de la FFF les membres suivants :

- Commission fédérale des terrains et installations :
Gérard PASTOR
- Commission du calendrier :
Vincent LABRUNE, Arnaud ROUGER, Benjamin VIARD et Olivier GERARDIN.
- Commission fédérale médicale :
Eric ROLLAND
- Commission fédérale de formation du joueur d'Elite :
Stéphane BOTTINEAU
- Commission règlements et contentieux, Révision des textes :
Stéphane BOTTINEAU
- Commission des agents sportifs :
Stéphane BOTTINEAU (titulaire) et Quentin CARRIERE (suppléant)
- Commission fédérale des éducateurs et entraîneurs :
Stéphane BOTTINEAU
- Commission d'octroi de la licence UEFA :
Olivier GERARDIN, Tom MEILLERE
- Commission fédérale de la coupe de France :
Patrick RAZUREL, Bernard CALIAZZO (ou un membre à désigner)
- Conseil national de l'éthique :
Frédéric de St SERNIN, un membre à désigner
- Commission fédérale des arbitres :
deux membres à désigner

Dit que des compléments pourront être apportés lors d'une prochaine réunion.

Vincent LABRUNE
Président